

CANADA

Ottawa, 2 Octobre 1883

ALGOMA

Le Free Press chante victoire au sujet de l'élection d'Algoma. C'est son droit et nous ne voulons pas le lui contester. Mais lorsque l'on s'est servi de moyens aussi indignes que ceux mis en jeu par les grits dans cette lutte, on devrait au moins avoir la décence de modérer un peu ses transports, et ne pas accuser ses adversaires de ce dont on s'est rendu soi-même coupable.

Il est aussi du suprême ridicule de prétendre que le résultat de cette lutte est une condamnation de la politique de sir John A. Macdonald concernant le territoire en litige, et de dire que sir John a lui-même dirigé la bataille.....de sa maison de campagne à la Rivière du Loup.

Comme question de fait, M. Plummer, le candidat conservateur, a eu la majorité des électeurs dans toutes les parties du territoire en litige, et si les grits ont réussi à gagner l'élection, ce n'a été comme nos lecteurs le savent déjà qu'en empêchant de voter des centaines de partisans de M. Plummer.

A Portage du Rat surtout, les officiers rapporteurs à la solde de M. Mowatt ont agi en véritables autocrates. Leurs instructions étaient de refuser le vote au plus grand nombre de conservateurs qu'ils le pourraient, et c'est ce qu'ils ont fait. Le vote de tous ceux qui n'avaient pas avec eux le certificat de possession d'un lot de la compagnie d'Hudson, et des constructions sur ce lot était impitoyablement refusé, pourvu qu'on les soupçonnât de vouloir voter en faveur de M. Plummer. On a refusé aussi des centaines d'autres électeurs qui ne possédaient pas de lots venant de la compagnie d'Hudson, mais qui en possédaient d'autres et qui étaient prêts à jurer, qu'ils étaient dûment établis sur ces lots et avaient plein droit de vote.

Plus que cela, il n'y a pas eu de bureaux de votation ouverts à la Rivière à la Pluie ni au fort Francis. Ceux qui étaient chargés de tenir ces bureaux prétendent avoir été retardés par une tempête, et n'être arrivés à ces endroits que le midi du jour de la votation, trois heures trop tard. C'était évidemment un coup monté, car il aurait été facile d'envoyer les boîtes de scrutin par le steamer qui est arrivé en temps, au lieu de les envoyer en chaloupe comme on l'a fait.

Encore une fois, les grits devraient plutôt rougir que se réjouir d'une victoire remportée dans ces circonstances, car malgré toutes leurs manœuvres, M. Plummer a réussi à diminuer grandement la majorité par laquelle M. Lyons était élu dans cette division il y a quatre ans, tellement que son succès est assuré pour une prochaine élection, qui ne devra pas tarder à suivre l'annulation de l'élection actuelle qui va être contestée immédiatement.

Par respect pour la mémoire de feu M. James Goodwin, le conseil de ville réuni en séance régulière, hier soir, a adopté une motion de condoléance adressée à la famille du défunt et s'est ajourné à jeudi soir. Le conseil de ville assistera en corps aux funérailles de M. Goodwin.

COURRIER DU JOUR

Il y a eu séance du cabinet hier.

On a commencé, ce matin, à tendre de noir l'intérieur de la basilique pour les funérailles de M. Goodwin, demain matin à 9 1/2 h.

On a commencé, hier, la construction de l'édifice en bois érigé temporairement pour le département des postes, en attendant la construction des nouveaux bureaux sur la rue Wellington.

La ville des Trois-Rivières a voté un crédit de dix mille piastres pour l'établissement d'une manufacture de chaussures devant employer au moins cent personnes. Le fabricant sera, en outre, exempt de taxes pendant dix ans, et pourra se procurer l'eau nécessaire au prix coûtant. Voilà ce qu'on peut appeler de l'esprit d'entreprise.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique, se basant sur le contrat d'achat du terrain où est placée la gare Union, demande au conseil de ville que la rue Queen soit fermée à cet endroit, et elle offre de réparer la rue Osgoode pour l'usage de ceux qui veulent se rendre aux bords de la rivière. M. Rochester, autrefois propriétaire de ce terrain, conteste les prétentions de la compagnie, et avertit la corporation qu'elle devra lui fournir un accès à son moulin.

La question en est là. Le révérend M. Scott est de retour de Gibson, Ont., où une partie des Sauvages qui résidaient autrefois à Oka se sont établis.

M. Scott dit que les Sauvages sont tous satisfaits de leur sort. Le sol de la réserve qui leur a été allouée est fertile et ils s'adonnent à la culture. La récolte a été abondante, et ils ont l'occasion de gagner de l'argent en travaillant aux scieries dans le district d'Algoma. M. Scott va préparer un rapport qu'il soumettra au gouvernement.

LA TEMPÉRANCE ET L'INTÉMPÉRANCE

Nous lisons dans le Canadien :

Les ravages causés par l'intempérance sont énormes. Combien de personnes abrègent leur vie par l'usage immodéré des boissons enivrantes. Les statistiques suivantes ont été préparées par le docteur Parker, d'Angleterre. C'est une haute autorité.

Chez les personnes intempérantes la mortalité, entre l'âge de 21 et 30, est cinq fois plus considérable que chez les personnes sobres. De l'âge de 30 à 40 ans, le nombre des décès est quatre fois plus grand. Une personne sobre ayant atteint l'âge de 20 ans, a également la chance de vivre 44 ans de plus ou d'arriver à l'âge de 64 ans. Ayant l'âge de 40 ans, un homme tempérant a également la chance qu'il vivra 29 ans de plus ou qu'il atteindra l'âge de 69 ans.

Mais pour une personne intempérante âgée de 20 ans, elle ne vivra pas plus longtemps ensuite que 15 1/2 ans, et si elle a 40 ans, 11 1/2 ans. C'est la moyenne. On voit d'après un ouvrage sur l'hygiène que la moyenne de la durée de la vie à Londres était en 1810, de 26 à 27 ans. En 1821, elle était de 24 à 25 ans. En 1843, à 19 et 20 ans, et depuis cette époque la moyenne n'a fait que décroître; elle n'excède pas maintenant 15 ans.

Cette diminution rapide doit avoir une cause. Il est facile de connaître cette cause en constatant dans quel pays la mort fait plus de victimes.

D'après des rapports qu'on ne peut révoquer en doute, on voit que c'est chez les peuples les plus adonnés à l'intempérance et où l'on consomme plus de liqueurs alcooliques que la mortalité est plus considérable. C'est encore chez ces mêmes peuples que l'on rencontre le plus grand nombre de constitutions brisées ou ruinées, de maladies mentales et nerveuses et de crimes de toutes sortes.

Ces quelques considérations devraient faire réfléchir sérieusement les populations de nos villes et de nos campagnes, où l'usage de la boisson enivrante est généralement répandu.

Tous les mois, toutes les semaines, et presque tous les jours, les journaux annoncent que l'alcool a fait une victime, et qu'un tel ou un tel est mort en état d'ivresse ou des suites d'une orgie. Et combien de nos concitoyens meurent paisiblement dans leur résidence, brûlés ou tués par la boisson. Le nombre en est immense, et le public ignore toujours la cause de semblables morts, surtout parmi les riches et les personnes haut-placées. Il ne faut pas toucher à ces gens là. Mais tout de même l'intempérance fait son chemin et décime notre population.

UNE FÊTE A STE-ANNE

Hier soir, à l'occasion de la fête patronale de M. l'abbé Rémi Prud'homme, curé de la paroisse Ste-Anne d'Ottawa, les membres de la congrégation des enfants de Marie se réunissaient pour présenter à leur bien-aimé directeur, un feuillet magnifique en velours, deux riches borquets et des fruits de la saison. Le tout était accompagné de l'adresse suivante, qui a été lue par Mlle Marie Dagenais :

A M. l'abbé Rémi Prud'homme, curé de Ste-Anne d'Ottawa.

VÉNÉRÉ PASTEUR, La congrégation des enfants de Marie s'estime heureuse de pouvoir en ce jour de votre fête patronale, vous exprimer sa gratitude pour les soins que vous lui donnez. Chargé par le premier Pasteur de conduire dans les voies du salut la fidèle paroisse Ste-Anne, vous leur donnez des soins dont ils ont à se féliciter et pour lesquels ils vous doivent de la reconnaissance.

Cependant, dans le troupeau dont vous êtes le Pasteur vigilant et zélé, une classe de personnes semble attirer tout particulièrement votre attention, c'est que vous la voyez exposée à plus de dangers. Aux jeunes personnes vous offrez un refuge assuré contre les séductions du monde dans la protection toute puissante de la mère de Dieu. Selon vos désirs et sous vos soins nous formons une association dont le but est de nous faire honorer la Ste-Vierge comme notre protectrice et notre modèle. Si nous pouvions voir combien de grâces tombent des mains de Marie, combien de dangers sont éloignés de nous, nous serions dans l'étonnement et l'admiration. Mais ce que nous ne voyons pas de nos yeux, nous le connaissons par l'enseignement de la religion; parceque nous sommes les membres de sa congrégation, la Ste-Vierge nous protège et nous bénit; elle nous inspire le goût de ses aimables vertus, enfin elle nous donne le courage de rester fidèles à nos devoirs.

Pour ces motifs la congrégation des enfants de Marie nous est bien chère à toutes, mais c'est vous qui dirigez et soutenez notre association, sans vous elle cesserait d'exister, et sans votre attention à nous en faire connaître les précieux avantages, nous serions grandement exposées à y être indifférentes.

Oui, vénéré pasteur, les enfants de Marie reconnaissent en vous le directeur zélé, le soutien ou plutôt l'âme de l'association qu'elles savent apprécier, et à laquelle elles se font honneur d'appartenir, et à l'occasion de la fête de votre illustre patron, saint Rémi, elles vous prient de vouloir bien agréer leurs sincères remerciements, et les vœux qu'elles forment pour la conservation d'une vie que vous savez si bien dépenser pour la

gloire de Dieu et le salut des âmes qui vous sont confiées.

(Les enfants de Marie, Ste Anne.)

M. le curé Prud'homme sut trouver dans son cœur une réponse bien sentie aux sentiments exprimés dans l'adresse et invita les congréganistes à passer au salon, où à la demande de la présidente de la congrégation, il raconta l'histoire de son patron saint Rémi.

Mesdemoiselles Amanda Lalonde et Athala Latremouille exécutèrent ensuite deux morceaux de musique sur le piano, après quoi toutes se séparèrent en emportant un agréable souvenir de la Saint-Rémi 1883.

COURRIER DE HULL

Tous les avocats du district ont tour à tour fait résonner les votes de notre palais de justice de leur éloquence durant le terme de la cour qui vient d'être clos, ce qui prouve que la clientèle était bien partagée.

Vendredi dernier, William Payne, un des pensionnaires obligés de la ville, a de nouveau été attaché à la crèche du château Haldane, à Aylmer, pour un mois aux frais de la municipalité, pour ivresse tapageuse.

Hier était le dernier jour du terme de la cour de circuit en cette ville, mais l'honorable juge McDougall a bien voulu le prolonger d'un jour de plus, le savant juge s'étant réservé cette après-midi pour le prononcé des jugements.

La semaine dernière avait lieu un autre enlèvement d'un cheval et d'une voiture de la cour du "British Lion Hotel," à Ottawa, et l'abandon de l'équipage dans les rues de notre ville. Samedi, M. James Hickey, de Nepean, venait le réclamer comme sa propriété chez un nommé Charette qui l'avait trouvé la nuit précédente sur la rue Main.

Il y a eu, hier, réunion du conseil de ville sous la présidence de Son Honneur le maire Eddy; les échevins Granam, Simard, Ste-Marie, Richer, Washburn et Landry occupaient leurs sièges à la table.

Après l'approbation des minutes de la dernière assemblée, le 40e rapport du comité des finances est soumis et adopté.

Les comptes et communications présentés sont déferés à leurs comités respectifs à l'exception de la requête de MM. Gilmour et Cie, demandant la remise d'une partie de leurs taxes en raison de l'incendie de leur moulin, laquelle est rejetée comme étant contraire aux précédents suivis en pareilles occasions.

Ordre est ensuite donné au secrétaire-trésorier de payer les salaires dus aux ouvriers qui ont été employés à la construction des trottoirs confectionnés par l'ordre des échevins Ste-Marie et Landry. Ces salaires s'élevaient à la somme de \$100, sans compter le bois employé qui se chiffre par plusieurs centaines de p'astres.

Sur représentation faite par le secrétaire-trésorier que des comptes de taxes au montant de \$3,500 avaient été envoyés aux contribuables le 6 de septembre dernier, restaient la plupart impayés, ordre lui fut donné de procéder sans délai à la signification de l'avis spécial requis par la loi préalablement à l'exécution des mandats de saisie contre les retardataires.

Et le conseil s'ajourne sine die.

Vente de boisson.—M. Donald M. Grant, juge de paix pour le comté de Carleton, a condamné Robertson Scott à \$20 d'amende et les frais pour vente de boisson sans licence.

Aux gourmets.—Voulez-vous avoir de bons repas, de bons cigares, de bonnes liqueurs, et avec tout cela payer bon marché, allez au restaurant Iroquois, près de la gare Union, aux Chaudières. M. Gratton, propriétaire, et M. Paré, gérant, tiennent toujours leurs établissements sur un haut pied.

LA VALERIA empêche la chute des cheveux en trois jours. C'est le résultat de toutes les expériences qu'on en a faites. En vente chez C. O. Dacier, rue Sussex, chez E. D. Martin, rue Rideau, et chez tous les pharmaciens. Voir les certificats

TEMOIGNAGE CONVAINCANT

Je me suis démis l'épaule à la suite d'une chute, le 5 octobre 1881. Les docteurs m'ont appelé, mais ne purent remettre mon bras à son état naturel. Après 121 jours de souffrances atroces, j'allai à Boston, et à l'hôpital où je me rendis, le médecin réussit à me remettre le bras en position, mais les nerfs étaient tellement contractés que je ne pouvais plus que plier mon bras à angle droit. Les nerfs paraissaient être eu fil d'acier; j'appliquai tous les remèdes ordinaires, de l'alcool et du vinaigre, du Brandy et de l'arnica, mais sans aucun effet marqué. Nous avions une petite quantité de votre arnica et liniment d'huile. C'est le remède qui a donné les meilleurs résultats. Je ne l'ai touché que dans une pharmacie et en petite quantité, et ayant demandé aux pharmaciens pour quoi ils ne gardaient pas ce remède: "En bien, me répondirent-ils, nous ne savions pas que ce remède avait autant de valeur." Ils ont été tellement satisfaits de mon témoignage que depuis ils en ont acheté et en ont vendu des quantités. Mais comme je ne pouvais attendre, vu que l'on parlait déjà de me mettre sous l'influence de l'Éther pour opérer sur mon bras et détendre les nerfs, j'ai préféré vous écrire immédiatement pour vous demander de m'envoyer six bouteilles, mais avant que la seconde fut épuisée, les nerfs étaient détendus et je pouvais me servir de mon bras avec facilité et sans douleur. Permettez moi de vous dire que nous nous servons habituellement de votre arnica et liniment d'huile comme remède pour les brûlures, écorchures, entorses, maux de reins et en général pour toutes les maladies externes et cela avec de meilleurs résultats qu'aucun remède ne peut donner. Mon médecin donne son entière approbation à ce remède.

Voire tout dévoué, REV. D. G. GONNER, Pembroke, N. H.

Ayant souffert du Rhumatisme pendant longtemps, on m'a conseillé de faire l'usage de votre Arnica et liniment d'huile. La première application me donna un soulagement immédiat, et maintenant je suis capable d'agir à mes affaires, grâce à votre médecine merveilleuse.

Je suis votre tout dévoué, W. H. DICKSON, 218 rue St. Laurent, Montréal. En vente chez C. O. DACIER, rue Sussex, Ottawa.



L'AMI DES PAUVRES.

CET AMI EST LE PAIN KILLER

DE PERRY DAVIS. PRIS INTERIEUREMENT, il guérit la Dysenterie, le Cholera la Diarrhée, les Crampes et les Douleurs d'Estomac, les maladies du Foie la Dyspepsie, les Indigestions, les Rhumes Soudains, la Toux, etc.

EMPLOYÉ À L'EXTERIEUR, il guérit le Panaris, les Engorgements, les Entorses, les Ulcères, les Brûlures, la Rhumatisme, les Neuralgies, les Douleurs dans les Membres et les Jointures, etc., etc.

En vente chez tous les Pharmaciens. 25c. et 50c. la Bouteille. Prenez Garde aux Imitations.

Nouvel Etablissement

LUNDI, 24 SEPT., J'ouvrirai un

Magasin de Tabac

— AU — No. 457 Rue SUSSEX.

Une visite est respectueusement sollicitée.

A. LALONDE.